

● (1620)

[Traduction]

Si la Chambre accepte le défi que nous lui proposons, je pense que nous pourrions en faire à nouveau un organe assez fort et assez respecté pour exprimer la diversité de notre magnifique pays. Au lieu de parler d'action nationale et d'unité nationale, nous pouvons devenir un facteur d'unité nationale et d'action nationale, et tel est le but des réformes que nous proposons.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le chef de l'opposition a relevé l'expression que j'avais employée pendant la campagne électorale pour parler des communautés. Pour moi c'est un grand sujet de préoccupation, car ces dernières années, et malgré les meilleures intentions des députés d'en face, l'esprit communautaire s'est dégradé au Canada. On l'a bien vu au Québec, où a été porté au pouvoir un gouvernement qui a pour but avoué de démembrer le pays.

Et ce n'est pas là le seul signe d'affaiblissement de la volonté commune. Il y a eu par exemple la décision du Congrès du travail du Canada d'interrompre les consultations avec un gouvernement qu'il ne pouvait plus croire; la méfiance qui de part et d'autre a envenimé les relations entre gouvernements fédéral et provinciaux; le fossé qui éloigne de plus en plus les Canadiens du secteur privé de ceux du secteur public. Le sentiment chez les simples citoyens que leur gouvernement et leur Parlement ne tenaient pas compte de leurs intérêts et de leurs désirs. Ce que nous avons connu ces dernières années, c'est plus que l'action des groupes d'intérêt et les chauvinismes qui se manifestent de temps à autre dans tous les pays. Nous avons connu au Canada un mouvement de décomposition et l'impuissance du centre à empêcher ce mouvement. Paradoxalement, chaque affirmation de l'autorité centrale affaiblissait cette autorité. La leçon à en tirer, c'est que ce n'est pas à coups de commandements qu'on maintient l'unité du pays. Cette unité, il faut la ressouder, et pour cela il faut d'abord retrouver la confiance réciproque, des objectifs qui émanent de la communauté canadienne au lieu de lui être imposés.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Notre nouveau gouvernement a jugé qu'il fallait entreprendre le regroupement du pays en créant un climat de calme et de coopération. Mes ministres ont voyagé et procédé à de larges consultations avec les provinces, avec le monde du travail et celui des affaires, avec les coopératives et un grand nombre de groupes et de personnes, ils ont obtenu certains accords, mais le plus souvent ils ont jeté les bases d'un accord futur. Il est de fait que le gouvernement central ne peut amener le pays à résoudre ses problèmes délicats que s'il est considéré comme un chef de file qui respecte lui-même les autres partenaires de la Confédération canadienne.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il était clair depuis plusieurs années déjà que la confrontation permanente et l'affrontement constant étaient devenus la règle, savoir, une sorte de système pour les relations fédérales-provinciales.

L'Adresse—M. Clark

Comme nouveau gouvernement, nous nous sommes donné un objectif immédiat: détendre le climat des relations fédérales-provinciales. C'est ce que nous avons fait. Des gestes concrets ont été posés dans cette perspective. Je pense, par exemple, à l'entente qui a été signée au sujet de la Loto-Canada. Un accord de principe a également été conclu entre le nouveau gouvernement et quelques provinces côtières au sujet des ressources minérales sous-marines. Dans le même esprit, nous avons décidé de ne pas réintroduire aux Communes le projet de loi sur le référendum tel que proposé par l'ancien gouvernement. Cette mesure était perçue au Québec comme un geste d'agression et c'est exactement le genre d'attitude que mon gouvernement entend changer.

Mon gouvernement a donc l'intention très nette de changer le climat des relations fédérales-provinciales. Des gestes concrets ont été posés au cours des dernières semaines et d'autres le seront à l'avenir. Nous croyons qu'il est possible de régler plusieurs problèmes sans avoir recours à des amendements constitutionnels, sans mettre en cause l'instrument constitutionnel dont nous disposons présentement.

Ce processus n'est pas à sens unique. Dans certains cas, les solutions auxquelles nous arriverons pourront se traduire par un transfert de juridictions fédérales vers les provinces, tandis que dans d'autres cas, il pourra s'agir d'un transfert de juridictions provinciales vers le gouvernement fédéral.

Il y a des sceptiques dans cette Chambre, bien sûr. Mais c'est bien possible avec une volonté, avec une détermination, de chasser les partenaires, et non pas de chasser les conflits. C'est bien possible pour un gouvernement canadien d'avoir une coopération, d'avoir les accords, d'avoir les ententes.

Au cours de ce Parlement la question des relations fédérales-provinciales continuera de susciter des controverses et des débats intenses. J'espère qu'il y aura en fait des débats francs. J'espère qu'il y aura une détermination chez tous les députés ici de participer pleinement et franchement et avec conviction mais sans préjugé dans un tel débat, parce que, monsieur l'Orateur, aucun parti ne peut prétendre avoir toute la sagesse nécessaire ou encore toutes les solutions dans ce domaine. Le gouvernement écoutera attentivement ses collègues et ses adversaires dans cette Chambre dont les perspectives et les priorités peuvent être différentes des siennes. Le gouvernement actuel estime que tous les honorables députés, quelle que soit leur place dans cette Chambre, souhaitent un Canada fort et le maintien de notre confédération.

[Traduction]

M. Olivier: Dites cela à René Lévesque.

M. Clark: Quelqu'un me demande de dire cela à René Lévesque. C'est le devoir, à mon sens, de tous les députés de la Chambre des communes de dire cela à René Lévesque.

Des voix: Bravo!